

*Impôt sur le revenu—Loi*

ne vois pas qu'il soit logique d'avoir une exemption d'impôt sur les gains en capital et un taux d'inclusion de 75 p. cent sur l'excédent?

Pour améliorer l'impôt sur les gains en capital, certains ont proposé d'indexer les gains, comme on l'a fait récemment au Royaume-Uni. D'autres ont proposé d'adopter des mesures plus directes pour améliorer le rendement des sociétés; en fin, on a aussi demandé que l'exemption d'impôt de 100 000 \$ sur les gains en capital soit tout simplement abolie.

Comme le rapport du comité sénatorial l'indique, la question de l'impôt sur le capital et sur les revenus de placements doit être examinée à fond. Le gouvernement doit produire une nouvelle série de mesures plus favorables aux investissements pour les besoins concurrentiels à long terme du pays. Le parti libéral a reconnu cette nécessité.

[Français]

Monsieur le Président, je n'ai pas eu le temps au cours des 40 minutes qui m'ont été allouées de traiter de tous les aspects de la réforme fiscale. Par exemple, je laisse à mes collègues d'Outremont (M<sup>me</sup> Pépin) et de Trinity (M<sup>me</sup> Nicholson) le soin d'aller plus loin en ce qui regarde la taxation des familles, particulièrement des enfants. Je laisse à mes collègues de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) et d'Hamilton-Est (M<sup>me</sup> Copps) le soin de discuter des questions qui concernent les personnes âgées.

Je n'ai pas eu le temps non plus de parler des actions accréditives que le gouvernement a d'abord éliminées et ensuite remplacées par un programme qui ne semble pas donner les résultats escomptés. Je tiens seulement à rappeler que le parti libéral est en faveur du maintien de ce système d'actions accréditives.

Je n'ai pas eu le temps d'aller au fond des choses sur les questions touchant la recherche et le développement, de même que la taxation des agriculteurs. Je n'ai pas eu le temps non plus de développer bien d'autres aspects concernant les petites entreprises, la taxation des... par exemple toute la question des frais d'automobiles, des bureaux à domicile. Autant de questions que, je l'espère, mes collègues pourront aborder.

Je n'ai pas eu le temps non plus de toucher à la question de la taxation des compagnies d'assurances, qui va affecter considérablement les épargnes que les Canadiens font de ce côté-là. Je n'ai pas eu le temps de discuter de la question du taux de la taxation des petites entreprises manufacturières. Le ministre avait promis de baisser le taux de la taxation des petites entreprises de 10 à 8 p. 100. Contrairement à cela, il l'a augmenté à 12 p. 100. Je n'ai pas non plus le temps de traiter de la question du film.

[Traduction]

Cette réforme fiscale n'est qu'un écran de fumée. Elle est incomplète; elle ne simplifie pas le régime fiscal; elle n'en améliore pas du tout la progression ou l'équité; elle impose un fardeau indu aux Canadiens à revenu moyen; elle réduit la compétitivité des entreprises et complique la vie des travailleurs indépendants. Avec le projet de loi C-139, en 1988, même après la réforme fiscale, tous les contribuables paieront plus d'impôts qu'en 1984, à l'exception des quelques privilégiés dont le revenu est de 117 000 \$ et plus. La réduction moyenne des impôts pour les contribuables de ce groupe, qui représentent seulement 1 p. 100 des familles canadiennes, est de près de

3 500 \$. Ensuite, une famille de deux enfants, touchant un revenu de 32 000 \$ par an, verra ses impôts augmenter en moyenne de 1 200 \$ par rapport à 1984.

Enfin, si nous comparons les recettes totales du gouvernement fédéral entre 1988-1989 et 1984-1985, nous constatons que l'impôt sur les sociétés a augmenté de 28 p. 100 tandis que l'impôt sur le revenu des particuliers, les taxes de vente et d'accise, payés par tous les Canadiens, ont augmenté de 62 p. 100.

[Français]

En conséquence, monsieur le Président, je propose:

Qu'on modifie la motion qui est actuellement à l'étude en retranchant tous les mots suivant le mot «que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«Que cette Chambre s'oppose en principe et donc refuse d'aller de l'avant avec le projet de loi C-139, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, la Loi de 1971 sur l'Assurance-chômage, la Loi de 1977 sur les Accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé et certaines lois connexes, parce que ce projet de loi tente d'imposer un régime fiscal 1) qui manque de progressivité;

2) qui impose un fardeau injuste sur les familles;

3) qui impose injustement les contribuables à revenu moyen;

4) qui est plus complexe que celui en place actuellement;

5) qui décourage la formation de capital;

6) et qui réduit la compétitivité des entreprises canadiennes».

[Traduction]

**M. le vice-président:** La présidence estime que la motion de l'honorable député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) est recevable.

[Français]

Le débat va donc se poursuivre sur l'amendement, avec l'honorable député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy).

• (1210)

[Traduction]

**M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre):** Monsieur le Président, je veux parler en particulier du projet de loi C-139 qui traite de la réforme fiscale du gouvernement. Le ministre d'État aux Finances (M. Hockin) a dit que le temps pressait quant à ce projet de loi. En fait, le temps pressait tellement que le gouvernement a présenté ses propositions fiscales au mois de juin 1987 après de longs délais, qu'en décembre il a décidé de ce qu'il ferait par la suite et qu'il a attendu au 30 juin de cette année pour enfin déposer ses propositions de réforme fiscale.

Or la réforme fiscale qu'il a présentée n'instituait pas l'équité à laquelle s'attendaient les contribuables du pays. La réforme fiscale qu'il a concoctée n'est qu'une réforme à la sauce tory. C'est-à-dire qu'il a accordé la priorité aux intérêts des riches et des sociétés et non à ceux des contribuables moyens.

Les faits suivants en sont la preuve. La plus forte réduction fiscale a été accordée aux sociétés: leurs taux d'imposition ont en effet été ramenés de 36 à 28 p. 100. Qui en a bénéficié le plus? Ce sont les contribuables aisés qui gagnent plus de 100 000 \$ par an. Les contribuables moyens n'ont obtenu qu'une réduction de 6 \$ par semaine environ. Maigre consolation si l'on calcule toutes les hausses d'impôt qu'ils ont subies au cours des quatre dernières années depuis l'arrivée au pouvoir des Conservateurs. Mais les riches obtiennent quelques